

Prêt d'honneur création-reprise

INITIATIVE CENTRE OUEST BRETAGNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur de Initiative Centre Ouest Bretagne permet d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur concerne tous types de projet de création, de développement et de reprise d'entreprise de tous secteurs inscrits au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant qui sera défini en fonction du projet.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une période de 5 ans maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour toute demande de financement et de renseignements, il faut s'adresser à Initiative Centre Ouest Bretagne :

- tél. : 02 96 29 26 53
- mail : initiativecentreouestbretagne@gmail.com

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Demandeur d'emploi
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE CENTRE OUEST BRETAGNE

- 4 rue Jean Monnet
Immeuble Interconsulaire
29270 CARHAIX-PLOUGUER
Téléphone : 02 98 99 34 18
Télécopie : 02 98 99 34 09
Web : www.centre-ouest-bretagne.org